



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Championnat individuel au pistolet 50m (CIPL-P50/PA 50) Finale 2026

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N°. 4.54.03 f

La Division Pistolet émet pour la Finale CIPL-P50/PA50 les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du CIPL-P50/PA50
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Tir sportif handisport (WSPS)
- 1.5 Règles techniques Pistolet, tir sur appui (RTPA)
- 1.6 Memento – Tir sur appui Pistolet (PA10 / PA25/50)

2. Date

Samedi, le 5 septembre 2026

3. Lieu

Centre de tir sportif de Vernand, route de la Blécherette 2, 1032 Romanel-sur-Lausanne:

- Autoroute A1, sortie Blécherette puis direction Echallens, environ 1.5 km
- Autoroute A9, sortie Blécherette puis direction Echallens, environ 1.5 km

4. Finances

Pour la Finale aucune taxe n'est prélevée.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

5. Déroulement

5.1 Finale «Sport»

Relèves / Classes d'âge	Remise des dossards/ Contrôle de l'équipement	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Temps de tir
1 ^{ère} relève: U17 - U21 (Juniors) / Seniors	dès 07h45	08h05 - 08h15	08h15 - 08h30	08h30 - 10h15
2 ^e relève: Elite / Vétérans (V) / Seniors vétérans (SV)	dès 09h45	10h25 - 10h35	10h35 - 10h50	10h50 - 12h35

5.2 Finale «Tir sur appui»

Relèves / Classes d'âge	Remise des dossards / Contrôle de l'équipement	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Temps de tir
1 ^{ère} relève: Seniors A	dès 07h45	08h05 - 08h15	08h15 - 08h30	08h30 - 10h00
2 ^e relève: Vétérans (VA) / SVA	dès 09h45	10h10 - 10h20	10h20 - 10h35	10h35 - 12h05

5.3 Proclamation des résultats

Aura lieu vers env. 13h15.

5.4 Collation

Tous les tireurs, leurs accompagnants, les invités et les fonctionnaires sont cordialement invité à une collation qui sera servie entre 12h30 et la proclamation des résultats.

6. Distinctions

6.1 Finale - Prix spécial

Le vainqueur de la classe d'âge Juniors reçoit un pistolet 50m, offert par la Maison «Morini Competition Arm», 6930 Bedano. Ce pistolet ne peut être gagné qu'une seule fois par le même tireur.

6.2 Finale «Sport et Finale «tir sur appui»

Les trois premiers de chaque classe d'âge reçoivent une médaille.

En cas de désistement de tireurs qualifiés, les viennent-en-suite au classement seront convoqués.

7. Nombre de participants

7.1 Finale « Sport »

- U17 - U21 au moins 5, au plus 10 participants
- E au moins 5, au plus 10 participants
- S au moins 5, au plus 10 participants
- V / SV au moins 5, au plus 10 participants

7.2 Finale « Tir sur appui »

- SA au moins 5, au plus 8 participants
- VA / SVA au moins 5, au plus 8 participants

8. Réclamations

Toute réclamation doit être déposée par écrit, immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la relève en question, auprès de la direction du tir, au moyen du formulaire Doc.-N° 2.18.21 f (tenu à disposition par la direction du tir). Une caution de Fr. 50.00 sera alors encaissée.

Si la décision du Jury du concours n'est pas acceptée, un recours peut être interjeté dans les 10 minutes auprès de la direction du concours. La décision de la direction du concours est définitive. Si la réclamation est retenue, la caution est remboursée.

9. Jury

La composition du Jury du concours est affichée dans le stand.

10. Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être ordonnés.

11. Renonciation / désinscription

Tout tireur qui renonce à participer à la Finale bien qu'il soit qualifié doit le signaler immédiatement par courriel à la Préposée au CIPL-P50 / PA50 afin qu'un remplaçant puisse être convoqué en temps utile. A celui qui ne signale pas sa renonciation et ne se présente pas le jour de la Finale, des frais de CHF 50.00 lui seront facturés.

12. Adresse de la Préposée au CIPL-P50/PA50

Stefanie Koller-Ritz
Waldrain 11
2532 Magglingen

Mobile: 079 569 43 40
Courriel: stefanie.koller@swissshooting.ch

13. Remarques

Lors de la finale, seuls les appuis fournis par l'organisation peuvent être utilisés.

Un contrôle du matériel des tireurs «sur appui» sera effectué avant la Finale.

Les classements des Finales «Sport» et «Tir sur appui» seront publiés sur le site internet www.swissshooting.ch.

14. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 5 mars 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz
Le Chef de la
Division Pistolet

Stefanie Koller-Ritz
La Préposée au
CIPL-P50/PA50